

2026-2027

COORDONNÉES DES ÉCOLES

NOYERS SUR JABRON - Directrice Madame Céline RIGAL

Téléphone : 04 92 62 07 97

Mail : ce.0040234h@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.noyers@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h30-11h30 (accueil des enfants dès 8h20)

Après-midi : 13h10-16h10 (accueil des enfants dès 13h00)

VALBELLE - Directrice Madame Olivia RAPHAELIAN

Téléphone : 04 92 81 00 83

Mail : ce.0040327j@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.valbelle@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h45-11h45 (accueil des enfants dès 8h35)

Après-midi : 13h30-16h30 (accueil des enfants dès 13h20)

BEVONS - Directrice Madame Laure PICCIRILLO

Téléphone : 04 92 62 82 36

Mail : ce.0040078n@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.bevons@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h50-11h50 (accueil des enfants dès 8h40)

Après-midi : 13h20-16h20 (accueil des enfants dès 13h10)

Infos utiles : Ecole de NOYERS

Directrice : Madame Céline RIGAL

Téléphone : 04 92 62 07 97

Mail : ce.0040234h@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.noyers@gmail.com

1. Les Horaires

Matin : **8h30-11h30** (accueil des enfants dès 8h20)

Après-midi : **13h10-16h10** (accueil des enfants dès 13h00)

Si mon enfant est absent, je préviens l'école avant l'heure d'accueil des élèves



2. La Cantine

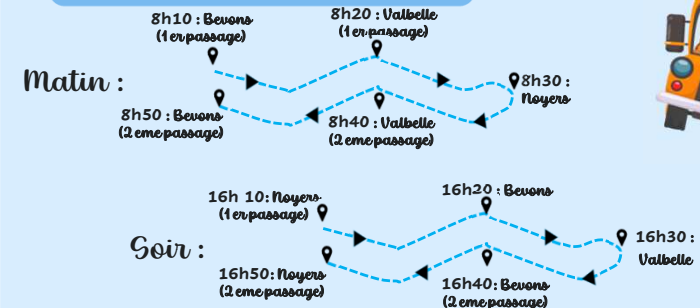
Inscription au jour le jour via le ticket journalier

+

Carte de cantine nominative



3. Le Bus



<https://zou.maregionsud.fr/transport-scolaires/>

4. La Garderie

Matin à Bevons :
À partir de **7h30** jusqu'à **8h10**

Soir à Noyers :
de **16h10** à **18h30**



4. Les Médicaments

Même avec une ordonnance et une décharge, **aucune prise de médicaments ne peut être administrée** par les enseignants, les employés de la mairie ou de l'école.

Pensez à demander à votre médecin, une posologie matin et soir.



LE RPI DE LA VALLÉE DU JABRON 2026-2027

Chères familles,

Votre enfant est inscrit dans le RPI et afin de faciliter et de préparer cette rentrée, voici quelques informations utiles.

Les écoles de Bevons, Valbelle et Noyers-sur-Jabron font parties d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

- L'école de Noyers-sur-Jabron est composée de deux classes :
Une classe de TPS / PS / MS : maîtresse Marie-Pierre et une classe de GS / CP : maîtresse Céline.
- L'école de Valbelle est composée d'une classe CE1-CE2, maîtresse Olivia.
- L'école de Bevons est composée d'une classe : CM1-CM2, maîtresse Laure.

COORDONÉES DES ÉCOLES

NOYERS SUR JABRON - Directrice Madame Céline RIGAL

Téléphone : 04 92 62 07 97

Mail : ce.0040234h@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.noyers@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h30-11h30 (accueil des enfants dès 8h20)

Après-midi : 13h10-16h10 (accueil des enfants dès 13h00)

VALBELLE - Directrice Madame Olivia RAPHAELIAN

Téléphone : 04 92 81 00 83

Mail : ce.0040327j@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.valbelle@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h45-11h45 (accueil des enfants dès 8h35)

Après-midi : 13h30-16h30 (accueil des enfants dès 13h20)

BEVONS - Directrice Madame Laure PICCIRILLO

Téléphone : 04 92 62 82 36

Mail : ce.0040078n@ac-aix-marseille.fr

Mail délégués de parents d'élèves : parents.bevons@gmail.com

Horaires :

Matin : 8h50-11h50 (accueil des enfants dès 8h40)

Après-midi : 13h20-16h20 (accueil des enfants dès 13h10)

Santé/ Médicaments

Le projet d'accueil individualisé (PAI) : Votre enfant a un trouble de la santé évoluant sur une longue période, pathologies chroniques : asthme, allergies... un PAI doit-être envisagé avec votre médecin. Le PAI peut concerner le temps scolaire et périscolaire.

Le PAI doit être renouvelé dans son intégralité et obligatoirement à chaque changement d'école.

Si votre enfant change seulement de classe une nouvelle ordonnance vous sera demandée en début d'année, elle suffit à mettre à jour le PAI si et seulement si le traitement et la posologie n'ont pas changé, dans le cas contraire il faut le refaire complètement,

Le PAI permet aux personnels scolaires et périscolaire d'administrer le traitement prescrit.

En aucun cas, hors PAI, les enseignants, les employés de Mairie ou de l'école ne sont pas habilités à administrer un traitement médicamenteux.

Votre enfant a une maladie passagère : solliciter votre médecin pour favoriser la prise de traitement en deux fois (matin et soir) sinon il vous sera demandé de vous déplacer le midi pour administrer le traitement à votre enfant. Si cela est impossible, il vous convient de demander à votre médecin prescripteur l'intervention d'un professionnel de santé libéral. Les enfants ne peuvent en aucun s'auto-administrer leur traitement et ne doivent pas avoir de médicaments à leur disposition.

La cantine et la garderie sont des services périscolaires gérés par les mairies

Cantine

La cantine est un service, mis en place par chaque commune il est facultatif et est soumis à un règlement intérieur approuvé et signé en début d'année.

Chaque école possède sa cantine qui se trouve soit dans les locaux de l'école soit juste à côté.

Les repas sont préparés et livrés par ECLF collectivités .

L'inscription de votre enfant se fait au jour le jour, mais une inscription à la semaine vous est demandée, toujours une semaine à l'avance,

Noyers-sur-Jabron : via des tickets journaliers (fournis le jour de la rentrée à imprimer et trouvables sur le site de la mairie : https://noyers-sur-jabron.fr/enfance-jeunesse_fr/cantine-scolaire/

Valbelle et Bevons : oralement lors de l'appel du matin.

Pour les écoles de Noyers-sur-Jabron et Bevons votre enfant doit avoir en sa possession sa carte nominative de cantine qui sera tamponnée à chaque repas pris.

Les tickets sont à la vente :

Pour Noyers-sur-Jabron à la mairie du lundi au samedi de 9h à 12h,

Pour Bevons à la mairie le mardi après-midi et le jeudi après-midi et tous les matins de 7h30 à 8h50 à la garderie via Lydie,

Pour l'école de Valbelle une facture mensuelle vous est envoyée, il n'y a pas de carte de cantine.

Garderie

La garderie est un service, mis en place par les maires du RPI, il est facultatif et est soumis à un règlement intérieur approuvé et signé en début d'année.

L'accueil des enfants à la garderie ne peut se faire qu'à partir des 4 ans de l'enfant.

L'inscription se fait en mairie de Noyers sur Jabron les documents sont téléchargeables sur le site de la mairie : https://noyers-sur-jabron.fr/enfance-jeunesse_fr/garderie-periscolaire/

L'inscription est trimestrielle pour les enfants fréquentant la garderie de façon régulière et de façon ponctuelle l'accueil exceptionnel est autorisé à hauteur de 5 fois par trimestre.

L'inscription et le paiement doivent être effectués avant :

- **Le 20 aout** pour la 1^{ère} inscription
- **Avant les vacances de Noël** pour la réinscription au 2^{ème} trimestre
- **Avant les vacances de Pâques** pour le 3^{ème} trimestre

Les tarifs sont variables selon la fréquence d'accueil hebdomadaire matin et/ou soir de votre enfant.

Une attestation d'assurance nominative est obligatoire pour chaque enfant.

La garderie du matin à lieu à l'école de Bevons. 04 92 62 82 36

À partir de 7h30 jusqu'à 8h10, heure du départ du bus pour les élèves de Noyers-sur-Jabron et Valbelle.

Jusqu'à 8h50 pour les élèves de Bevons qui eux restent sur place.

La garderie du soir à lieu à l'école de Noyers-sur-Jabron. 07 44 62 43 58

De 16h10 à 18h30. Le circuit du bus permet aux élèves de Valbelle et Bevons de se rendre le soir sur l'école de Noyers-sur-Jabron.

Les enfants qui doivent prendre le bus de la garderie du matin à leur école et de leur école à la garderie du soir doivent avoir en leur possession une carte de bus.

Transport scolaire

Un système de ramassage scolaire est organisé au sein du RPI chaque matin et chaque soir et dépend de la région. Le service est payant et il appartient aux familles d'inscrire leur enfant via le site internet de la région : Ligne 4914 Bevons-Noyers-sur-Jabron - <https://zou.maregionsud.fr> : onglet: acheter un PASS ZOU. La carte de bus est nominative et doit être bipée à chaque entrée dans le bus matin et soir. Les trois maires du RPI ont pour la sécurité de vos enfants employé une personne accompagnatrice au transport scolaire matin et soir. Ils n'en n'ont aucunement l'obligation mais ont décidé de prendre à charge ce service supplémentaire pour le bien-être des enfants afin qu'ils soient surveillés dans le bus et afin d'aider les plus petits.